



Delai pour obtenir un visa long sejour

Par **merryblues**, le **08/12/2011** à **11:44**

Bonjour,
mon mari a fait une demande de vls-ts-conjoint de francais- en Italie.
il avait tous les papiers necessaires pour le dossier, et au consulat, tout etait ok.
ils lui ont dit qu'il aurait une reponse dans 10jours
mais là, ca fait 3 semaines et toujours pas de reponse....
faut-il s'inquiter?
quel est le delai en general?
quels organismes consualt contacte t-il en france?
merci

Par **amajuris**, le **08/12/2011** à **14:09**

bjr,
prenez contact avec le consulat auquel votre mari a fait sa demande de visa.
cdt

Par **DAX5151**, le **12/12/2011** à **00:04**

Le delais est de deux mois.

6. Le traitement du dossier et la décision de l'autorité consulaire

Après le dépôt de votre dossier, l'autorité consulaire traite votre demande et prend sa décision.

L'autorité consulaire se prononce dans les meilleurs délais, qui sont fonction des éventuelles consultations à effectuer. Il est inutile de relancer l'autorité consulaire pendant cette période de traitement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez considérer que votre demande de visa a été refusée (refus implicite).

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/informations-generales-pour-les-etrangers-titulaires-un-passeport-ordinaire_70200.html#sommaire_2

Par **merryblues**, le **12/12/2011** à **10:58**

merci pour vos reponses
mon mari a eu son visa aujourd'hui!!trop de bonheur